

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DVD 234 Allée des Fortifications (16e). Convention d'occupation du domaine public avec l'association Aurore.

Mme Dominique VERSINI et M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1, et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec l'association Aurore le contrat d'occupation du domaine public par une emprise à usage d'hébergements, allée des Fortifications entre la Porte de Passy et la Porte de la Muette (16^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu la saisine du Maire du 16e arrondissement en date du 23 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission, et M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, avec l'association Aurore, le contrat d'occupation du domaine public par une emprise à usage d'hébergements, allée des Fortifications entre la Porte de Passy et la Porte de la Muette (16e). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La présente occupation est consentie à titre gratuit.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO